

Prix Chimère 2017

Concours de bande-annonce vidéo Imaginaire

Règlement

L'objectif

Réaliser une bande-annonce de moins de deux minutes sur un des titres du prix Chimère.

La bande annonce doit donner l'envie de lire le roman choisi.

Les films pourront prendre la forme de témoignages, de reportages, de fictions, d'animations, etc.

Les conditions de participation

Ce concours est ouvert uniquement aux participants au prix littéraire Chimère. Les candidats s'inscrivent au CDI ou à la bibliothèque.

Les participants peuvent concourir seuls ou en équipe. Une même personne ne peut se porter candidate à la fois seule et en équipe.

Les vidéos doivent être illustrées et sonorisées avec des éléments dont la provenance est clairement affichée (cf. fiche conseils ci-après).

Matériel autorisé et contraintes techniques

Tout matériel est autorisé, les participants ont donc la possibilité de tourner leur vidéo à l'aide de téléphones portables, caméras ou appareils photos. La vidéo ne doit pas dépasser 2 minutes (hors générique).

Ne pas oublier d'optimiser l'encodage et la compression pour faciliter la projection sur grand écran du film.

Dépôt des vidéos

Les vidéos devront être déposées sur les plateformes [Youtube](#) ou [Dailymotion](#) et le lien ainsi créé saisi sur le site internet du prix Chimère avant le 28 février 2017 minuit.

Prix, jury et sélection

Deux prix sont attribués : Un prix niveau collège (11-14 ans) et Un prix niveau lycée (15-18 ans).

Les récompenses : diffusion de la vidéo sur le site Chimère + bon d'achat de livres d'une valeur de 50 euros + 2 films en format DVD + invitation à la remise du prix Chimère à Paris*

Un jury composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, de libraires et d'éditeurs élira les lauréats.

* pour le lauréat ou le représentant de l'équipe lauréate

Concours de vidéo Imaginaire (suite)

Conseils techniques

Écriture du scénario

Cliquer sur <http://ecolecinevideo.free.fr/Ecriture/scenario.html>

Réalisation

Cliquer sur <http://passeursdimages.premiersplans.org/telechargements/realiser-un-court-metrage.pdf>

Pense-bête du tournage : <http://www.f3-frivaud.ch/vitrine/documents/module3/reportage/Conseils%20tech.%20tourn.htm>

Que faire avec sa caméra de poche ? - <http://upopi.ciclic.fr/transmettre/parcours-pedagogiques/que-faire-avec-sa-camera-de-poche>

Post-production

Organiser le montage

C'est lui qui crée l'ambiance, donne le rythme et raconte l'histoire finale.

Avant de procéder au montage, il faut sélectionner les plans et les séquences préférées qui racontent le mieux l'histoire.

Garder les rushes (c'est-à-dire tous les plans tournés), ils pourront toujours être utiles pour raccorder deux scènes ou combler des vides.

Au moment de passer au montage, utiliser le scénario ou le storyboard de départ pour ne pas perdre le fil.

Logiciel gratuit pour aider à monter la vidéo

Deux logiciels gratuits pourront aider à monter la vidéo :

- Sur PC (Windows) : [Movie Maker](#)
- Sur Mac (Mac os x) : [iMovie](#)

Cinéma d'animation

Initiation au cinéma d'animation - <http://upopi.ciclic.fr/transmettre/parcours-pedagogiques/initiation-au-cinema-d-animation>

Concours de vidéo Imaginaire (suite)

Trouver de la musique libre de droit

Il y a quelques règles qu'on ne peut contourner. Il n'est pas autorisé d'utiliser librement sans autorisation et gratuitement les créations musicales. Mais, il existe des musiques gratuites et libres de droit (attention, libre de droit ne veut pas dire gratuit) :

- musicscreen.be
- auboutdufil.com
- jamendo
- dogmazic
- Club Linux Atomic

Bruitage

universal-soundbank.com est un site qui met à votre disposition gratuitement des effets sonores et bruitages (bruits humains, d'animaux, ambiances, etc.) libres de droit.

Les autorisations préalables

Faire participer des amis à la vidéo

Lorsque l'on filme une personne ou un lieu, il faut des autorisations de droit à l'image (cf. doc ci-après). Chaque lieu ou individu a une image protégée : on ne peut donc pas représenter quelqu'un ou quelque chose sans autorisation, même pour un film amateur.

Obtenir une autorisation de filmer dans un lieu public

Pour filmer dans un lieu public, contacter la mairie ou le commissariat de la ville. Pour filmer dans un lieu privé, il faut l'autorisation du propriétaire.

Pour en savoir plus : <http://www.apprendre-le-cinema.fr/demander-une-autorisation-de-tournage>

Une fois obtenues, garder précieusement ces autorisations. Elles pourront être demandées plus tard.

Lexique du cinéma

Cliquer sur <http://devenir-realisateur.com/lexique/>

Concours de vidéo Imaginaire (suite)

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne au sein d'un film

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image et ma prestation réalisée àle pour les besoins de la réalisation d'un film intitulé «.....» d'une durée respective de minutes sur support internet et de leur exploitation sur tout support.

Le film ci-dessus mentionné a vocation à faire l'objet de représentations publiques et de reproductions.

La représentation publique du film précité comporte notamment la communication de l'œuvre au public par internet.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'exploitation du film.

Fait à _____, le _____
en deux exemplaires

Signature